



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3125 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

#### Equipement informatique - Programme 2011 (première tranche)

#### Rapport n° CP/2011/191

#### Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

#### Résumé :

Le Département subventionne l'équipement informatique des collèges. Son intervention concerne les ordinateurs, les serveurs, les vidéoprojecteurs et les tableaux blancs interactifs.

Dans le cadre de l'équipement informatique des collèges publics, le Conseil Général a arrêté, lors de sa réunion du 13 décembre 2010, les montants des subventions forfaitaires comme suit :

- 1 ordinateur : 500 € (ratio de 1 ordinateur pour 10 élèves)
- 1 serveur : 1 500 €
- 1 vidéoprojecteur : 800 € (limité à 4 unités par collège)
- 1 tableau blanc interactif (TBI) : 1 500 € (1 unité par collège engagé dans ENTEA).

Conformément à cette délibération, je vous propose d'attribuer aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe au présent rapport, les subventions suivantes :

- ordinateurs : 80 500 €
- serveurs : 1 500 €
- vidéoprojecteurs : 800 €
- tableaux blancs interactifs (TBI) : 10 500 €

Compte tenu de ces propositions, le montant total des subventions s'élève à 93 300 €.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 29205                          | 204-2043-221    | 580 000,00 €                                     | 533 900,00 €                      | 93 300,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux collèges d'enseignement publics, figurant dans le tableau joint en annexe, des subventions d'un montant total de 93 300 euros, dont :*

- 80 500 € pour financer leur équipement en ordinateurs
- 1 500 € pour financer leur équipement en serveurs informatiques
- 800 € pour financer leur équipement en vidéoprojecteurs
- 10 500 € pour financer leur équipement en tableaux blancs interactifs.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL